Possibilités forestières 2024-2028

Mise à jour de décembre 2023 – Feux de forêt

Unité d'aménagement 084-51



L'effet des feux de forêt de 2023 sur les possibilités forestières a été évalué pour cette unité d'aménagement.

À l'été 2023, les feux de forêt ont affecté 46 090 hectares de forêt destinés à l'aménagement forestier (9,4%).

Principe

Dans un souci de pérennité de la ressource pour une unité d'aménagement, pour définir la nécessité d'une mise à jour des possibilités forestières en cours de période, le Forestier en chef a retenu un seuil de 5 % de la superficie affectée par les feux dans la superficie destinée à l'aménagement.

Informations et analyses justifiant la décision du Forestier en chef

La décision du Forestier en chef repose sur les éléments suivants :

- La cartographie des feux (caractérisation préliminaire)
- L'application d'une méthodologie de prédiction de la régénération¹
- ▶ La fiche Mise à jour de novembre 2023 Feux de forêt sur le site Internet²

Stratégie sylvicole

La stratégie d'aménagement ainsi que les travaux sylvicoles qui y sont reliés demeurent les mêmes que lors de la détermination pour la période 2023-2028 et ne tiennent pas compte des travaux pouvant découler de la mise à jour économique du 7 novembre 2023.

Décision du Forestier en chef

Considérant que l'impact des feux de forêt est significatif pour cette unité d'aménagement, je modifie les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières 2024-2028 et écart avec 2023-2028

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2024-2028	552 400	1 300	0	700	87 200	63 100	200	2 600	0	707 500
2023-2028	573 300	1 400	0	700	90 500	65 500	200	2 700	0	734 300
Δ	-4%	-7%	-	0%	-4%	-4%	0%	-4%	-	-4%

Les nouvelles possibilités forestières entreront en vigueur à compter du 1er avril 2024.



¹ Dans la page Publications - Bureau du Forestier en chef (gouv.gc.ca)

² Dans la page Synthèse provinciale - Bureau du Forestier en chef (gouv.qc.ca)

Recommandation du Forestier en chef

L'effet de la certification n'a pas été réévalué suite aux feux de forêt, il est donc maintenu.

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités pour les forêts de haute valeur pour la conservation et les aires candidates de conservation proposées par le requérant reçues en 2014 pour la norme *Forest Stewardship Council* ont été maintenues.

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)										
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total	
2023-2028	573 300	1 400	0	700	90 500	65 500	200	2 700	0	734 300	
Certification	-5 900	0	0	0	-900	-700	0	0	0	-7 600	

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,

Louis Pelletier, ing.f.

Le 7 décembre 2023